

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 58 (1978)
Heft: 2

Vorwort: Entente sur l'essentiel
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Entente sur l'essentiel

A en juger par les augures de la conjoncture internationale, l'heure de la reprise modérée et généralisée, susceptible de réduire les capacités inemployées et le chômage tout en permettant un abaissement du taux d'inflation, n'a pas encore sonné. Bien au contraire ! Si le nombre des sans-emploi en Europe ne s'alourdit pas durant le second semestre de l'année, ce sera même une performance.

Pour les entreprises, ce n'est pas une mince affaire. Beaucoup vivent d'ores et déjà sur les réserves qu'elles avaient accumulées auparavant, certaines les ont épuisées et s'endettent pour survivre, c'est-à-dire pour maintenir l'emploi. Aussi, les pressions protectionnistes sur les gouvernements deviennent-elles de plus en plus fortes. Elles émanent aussi bien des milieux patronaux que des organisations syndicales. Quels que soient les périls que recèlent ces démarches, on les comprend aisément. Quand la liberté d'importation favorise une concurrence à vil prix et qu'il en va de l'emploi et de l'existence des entreprises, il faut être ignorant ou irresponsable pour ne pas songer à la bouée de secours que pourraient représenter au moins temporairement des restrictions à l'importation.

Mais en raison de la crainte que suscite un protectionnisme généralisé, les événements de 1927 ne se renouvelleront sans doute pas. A l'époque — tout comme aujourd'hui — une conférence diplomatique était réunie à Genève sous les auspices de la SDN pour abolir les prohibitions et restrictions au commerce international. Tous les pays représentés se déclarèrent d'emblée favorables au principe de la libéralisation du commerce. Toutefois, plusieurs firent des réserves. La Grande-Bretagne refusait de lever les restrictions sur les importations de colorants. Directement visée par cette mesure, l'Allemagne s'opposait à la libéralisation (à l'importation et à l'exportation) du charbon. Touchées à leur tour, la Belgique, la France, la Tchécoslovaquie, l'Autriche et la Suisse réagissaient en mettant l'embargo sur l'exportation de ferrailles. En fin de conférence, les échanges internationaux étaient un peu plus entravés de restrictions qu'avant. On sait ce qu'il en est advenu lorsque deux ans plus tard sonna le glas de la « grande crise ».

Grâce aux enseignements de cette grande crise, la réaction en chaîne des mesures restrictives ne s'est pas encore produite. Mais on aurait tort de se leurrer : les accords d'auto-limitation des exportations conclus sur une grande échelle dans les domaines du textile, de l'électronique, de l'automobile, de l'acier, les accords cartellaires pris entre les producteurs textiles européens, l'introduction de « visas techniques »... pour ne citer que les principaux dispositifs nouveaux ou d'invention récente constituent autant de restrictions à l'importation dissimulées sous des apparences de compatibilité avec le droit en vigueur, mais d'inspiration et d'effet protectionnistes évidents.

Tant que les gouvernements s'entendent sur l'essentiel, c'est-à-dire sur l'impérieuse nécessité de maintenir la liberté des échanges et sur le refus de l'escalade protectionniste, l'on peut espérer sortir du tunnel conjoncturel sans trop de dommages. D'ailleurs, on nous annonce pour cet été l'achèvement de la partie principale du Tokyo-Round. Ce sera au moins l'expression d'une volonté commune des nations de maintenir un ordre multilatéral des échanges et de refuser le retour au bilatéralisme. Par les temps qui courent, une telle affirmation au niveau international, assortie d'un programme cohérent de libéralisations du commerce, pourrait être à elle seule un facteur de relance. Le monde des affaires — qu'il s'agisse des ouvriers, des patrons ou des actionnaires — en a besoin, car ce serait là un élément favorisant le retour à la confiance.